Grille d’identification des situations d’incurie et/ou du syndrome de Diogène.

Cette démarche s’inscrit dans le déploiement, à l’échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, des dispositifs dédiés à la prise en compte des situations d’incurie dans l’habitat.

La grille, proposée ci-dessous, a pour objectif d’aider au repérage et à la qualification des situations d’incurie, avec ou sans syndrome de Diogène associé. **En aucune manière**, elle ne peut servir ou être utilisée dans le but d’établir un diagnostic médical**.**

Plus le nombre de critères repérés est important, plus il est probable que la situation d’incurie soit avérée et plus les risques pour la sécurité des personnes concernées et/ou pour l’environnement direct sont élevés.

Si vous êtes confronté.e à une situation évocatrice de l’incurie et/ou du syndrôme de Diogène, vous pouvez prendre contact avec le dispositif « incurie » de votre département, s’il en existe un ou, à défaut, prendre attache avec la Délégation Département de l’Agence Régionale de Santé.

Selon Nicolas Meryglod : « ***L’incurie*** *désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d’apporter trop peu de soins à ce qui la concerne. Elle est à rapprocher d’un certain abandon de soi, du soin porté à soi. Elle peut concerner l’état de la personne elle-même (son apparence, sa propreté et son hygiène, d’éventuels soins médicaux nécessaires au maintien de sa santé), mais aussi son environnement, et en particulier son habitat* ».

Le **syndrome de Diogène** est, quant à lui, une forme de trouble du comportement associant une tendance à l’accumulation d’objets (la syllogomanie), une négligence de l’hygiène corporelle et domestique et, le plus souvent, un isolement social prononcé, sans plainte exprimée au regard de cette situation de la part de la personne. (<https://www.syndrome-diogene.fr/>)

|  |  |
| --- | --- |
| ETAT DU BÂTI | Si phénomène observé, mettre une croix en face |
| * Dégradation importante de la structure (murs fendus, toit affaissé, portes/fenêtres cassées, plafonds/planchés troués ou effondrés…)
* Installations électriques défectueuses ou hors normes
* Fonctionnement du chauffage dégradé ou hors service
* Circuit d’eau hors d’usage ou défectueux
 |  |
| ETAT DU LOGEMENT | Si phénomène observé, mettre une croix en face |
| * Présence de nuisibles (Rats/ Blattes/ Punaises de lit)
* Extrême saleté
* Certaines pièces ne sont plus accessibles (encombrement, dégradations…)
* Mobiliers ou équipements (toilettes, lavabos…) abîmés et/ou cassés et/ou absents
 |  |
| MODE D’OCCUPATION DU LOGEMENT | Si phénomène observé, mettre une croix en face |
| * Non usage manifeste de l’eau ou de l’électricité
* Accumulation massive d’objets, de déchets inertes ou putrescibles
* Volets et fenêtres continuellement fermés
* Nuisances sonores ou olfactives importantes
* Absence d’utilisation des sanitaires, du réfrigérateur, machine à laver le linge…
* Présence d’animaux domestiques en surnombre, avec défaut de soin, voire maltraitance
 |  |
| OCCUPANT | Si phénomène observé, mettre une croix en face |
| 1. *Abandon de soi*
* Peu ou pas d’hygiène corporelle
* Absence de la prise en compte de sa santé
* Problématiques d’addiction non traitées
1. *Auto-Exclusion*
* Refus des aides et des soutiens proposés ou apportés
* Attitude de repli, de fuite, d’évitement de la relation
* Peu ou pas de relations sociales et/ou familiales
 |  |